

Réunion du Comité du SDEHG

-

Mercredi 18 février 2026 à 14h00

Salle des fêtes de Pins-Justaret

Chemin de la Croisette
31860 PINS-JUSTARET

ORDRE DU JOUR

Préambule - Actualités	5
1. Désignation d'un secrétaire de séance	8
2. Procès-verbal du Comité Syndical du 30 janvier 2026	8
3. Compte de gestion 2025 - Budget annexe Réseaux de chaleur	9
4. Compte de gestion 2025 - Budget Principal	10
5. Compte administratif 2025 - Budget annexe Réseaux de chaleur	11
6. Compte administratif 2025 - Budget Principal	13
7. Affectation du résultat 2025 - Budget Principal	16
8. Modification du tableau des effectifs	17
9. Autorisations de Programmes - Crédits de Paiements	21
10. Budget Primitif 2026 - Budget Principal	23
11. Montants des redevances dues par les abonnés du réseau de chaleur du LHERM	30
12. Budget Primitif 2026 - Budget annexe Réseaux de chaleur	31
13. Mise en place d'un Comité Social Territorial (CST) au SDEHG	33
14. Création d'une Formation spécialisée en matière de santé, de sécurité et des conditions de travail (FSSSCT) au SDEHG	34
15. Compte-rendu des délégations du Comité	35

Le mercredi 18 février 2026 à 14 heures, les membres du Comité Syndical, légalement convoqués, se sont réunis à la salle des fêtes de Pins-Justaret, sous la présidence de M. Thierry SUAUD.

Nombre de membres en exercice : 240	Nombre de membres présents : 125
Quorum : 121	Nombre de pouvoirs : 12

PRÉSENTS

- M. AGOSTI Dominique
- M. AKA Alain
- M. ALMERO Jean-Jacques
- Mme ARMENGAUD Roseline
- M. ASTOR Jean-Louis
- M. AURY Jean-Pierre
- M. AUSSEL Edmond
- M. AUTHIÉ Olivier
- M. BAQUIER Jacques
- M. BARBREAU Robert
- M. BERGON Christian
- M. BERLUTEAU Xavier
- M. BERNES Jean-Paul
- M. BEZIAT Denis
- M. BODOT Bernard
- Mme BONHOMME Martine
- M. BONNET Bernard
- M. BOUBE Patrick
- M. BOUDON Gérard
- M. BOUREAU Pascal
- M. BRACHET Philippe
- M. BRANA Jean-Pierre
- M. BRESSAND Philippe
- M. BRIANTAIS Paul
- M. CASSAGNE Robert
- M. CASTERA Didier
- M. CAZELLES Jean-Pierre
- M. CHARTIER Patrick
- M. COLLA Serge
- M. COSTES Philippe
- M. DARNAUD Guy
- M. DE SCORRAILLE Jean-Baptiste
- M. DEBEAURAIN Guillaume
- M. DELHON Jacques
- M. DEODATO Jean-Paul
- Mme DOITTAU Véronique
- M. DUCASSE Bernard
- M. DUCOMTE Alain
- Mme DUFFORT PIQUES Régine
- M. DUHAMEL Thierry
- M. DUPRESSOIRE Jean-Luc
- M. ESPIE Jean-Claude
- M. ESTIBALS Jacques
- M. FABRE Christian
- M. FERNANDEZ Marc
- Mme FEVRIER Anne-Marie
- M. FOURMENT Jean-Luc
- M. FRECHOU Jean-Claude
- M. FUSEAU Philippe
- M. GALAUP Didier
- M. GALINON Jérôme
- M. GASC Jean-Pierre
- M. GAUTHIER Jean
- Mme GIBERT Janine
- M. GILLES André
- M. GILLON Christophe
- Mme GINER Corinne
- M. GIRAUDO Sébastien
- M. GRIMAUD Robert
- M. GUILLERMIN Thierry
- M. HERBAUT Patrick
- Mme HUMEAU Dominique
- Mme ICARD Evelyne
- M. IMART Thierry
- M. JOUBÉ Raymond
- Mme KLOPP-TOSSER Gwenola
- M. KONDRYSZYN Serge
- M. LAGORCE Patrice
- M. LARROQUE Alain
- M. LASSERRE Marc
- M. LASSERRE Serge
- Mme LATCHÉ Catherine
- M. LAVIGNE Gérard
- M. LE NÉVANEN Cédric
- M. LECOURT Bruno
- M. LEGRIS Jérôme
- Mme LEJEUNE Christine
- M. LEMAGNER Frédéric
- M. LIONNET Marc
- M. LORRAIN Jean-Luc
- M. LOT Thierry
- Mme LYORET Sandrine
- M. MALAVAL Claude
- M. MANERO Félix
- M. MARC David
- M. MARCHAND René
- M. MARTY Francis
- Mme MAURIN Nadine
- M. MAZARDO Jean-Michel
- Mme MEIFFREN Isabelle
- Mme MERLE-JOSÉ Christine
- Mme MICHAUD Elisabeth
- M. MILHAU Claude
- M. MORO Sébastien
- M. PAQUELET Pascal
- M. PARRO Fabrice
- M. PASSERIEU Bernard
- M. PAYAN Miguel
- Mme PEIRO Marielle
- M. PEYRAS Henri
- M. PICARD Serge
- M. PORTES Thierry
- M. PUYDEBOIS Yves
- M. RASPEAU Raoul

- M. RIBEYRON Franck
- M. RICHARD Jean Louis
- M. RIQUET Alain
- M. RIVAL Patrice
- M. ROBERT Didier
- M. RODRIGUES Patrice
- M. ROUJEAN Edgard
- M. ROUSSEL Jean-François
- Mme RUSSO Ida
- M. SARRALIÉ Claude
- M. SAURA Olivier

- M. SAURAT Bernard
- M. SERRE François
- M. SOMBRIS Yves
- M. SUAUD Thierry
- M. SUSIGAN Alain
- M. TARRAUBE Gilbert
- M. VIDAL Alain
- M. VIGUIER Gilles
- M. VINCENT Pierre
- M. ZARAGOZA Antoine

ABSENTS EXCUSÉS

- Mme ADOUE-BIELSA Caroline
- M. ALENÇON Alain
- Mme ALLAL Fella
- Mme AMPOULANGE Françoise
- M. ARSAC Olivier
- M. AUGÉ Dimitri
- M. AUJOLAT Michel
- M. BAR Frédéric
- M. BARTHE de MONTMEJAN Gérard
- M. BEDIEE Jean Sébastien
- M. BERRI Djamel
- M. BICO Carlos
- M. BLOYET Anthony
- M. BORHOVEN Davy
- M. BOTTAREL Didier
- M. BOUCHE Jean-Paul
- Mme BOULAY Dominique
- M. BOYER Maxime
- M. BRIAND Sacha
- M. BRONDINO Georges
- M. CALMETTES Francis
- M. CAMART Joël
- M. CAPARROS Pierre
- M. CARVALHO Horacio
- M. CASTEX Frédéric
- M. CAZARRE Max
- M. CHOLLET François
- M. COGNARD Gaëtan
- M. CORBARIEU Thierry
- Mme COURTOIS-PÉRISSÉ Jennifer
- M. DA SILVA Manuel
- M. DAVEZAC Gilles
- M. DE PINS-LOZE Etienne
- M. DEJEAN Serge
- Mme DELMOND Ghislaine
- M. DELPECH Patrick
- M. DESBONNET Guy
- M. DESSEAUX Jean-Pierre
- Mme DUFRAISSE Cécile
- M. DUMOULIN Jean-Marc
- M. DUNAL Jonhny
- M. DUPEYRON Michel
- M. DURAND Cédric
- M. DURAND Christophe
- M. DURANDET Patrick
- Mme EMBRY Marie
- M. ESNAULT Emilion
- M. ESPIC Bruno
- M. ESPLUGAS-LABATUT Pierre

- M. FABRIS Marcel
- Mme FERRERI Arlette
- M. FREZOULS Jean-Philippe
- M. GAILLARD David
- Mme GALY Brigitte
- M. GARCIA Damien
- M. GASPARD Joseph
- M. GASQUET Etienne
- Mme GENNARO-SAINT Christine
- M. GENRE Pierre
- Mme GIMENEZ Corinne
- M. GLINKOWSKI Julien
- M. GRASS Francis
- Mme GRUEL Marie-Louise
- Mme HILLAT Brigitte
- Mme JACQUET-VIOLEAU Valérie
- M. JEANBON Patrick
- M. JOLIBERT Bastian
- Mme KATZENMAYER Laurence
- M. LAFFONT Didier
- Mme LAIGNEAU Annette
- M. LARGE Alain
- M. LASSERRE Alain
- M. LATTES Jean-Michel
- Mme LEFEVRE Marine
- M. LEFRANC Gérard
- M. LOMBARDO Bruno
- M. LOURME Etienne
- M. MALET Jean-Pierre
- Mme MARTY Souhayla
- Mme MIQUEL-BELAUD Nicole
- M. MISIAK Nicolas
- Mme MOURGUE Josiane
- M. NAVARRO Yvan
- Mme NISON Claire
- Mme OCHOA Nina
- Mme OUSMANE Gnadang
- M. PALLEJA Patrick
- M. PARRE Frédéric
- M. PAVAN René
- M. PELLEGRINO Joseph
- M. PLICQUE Patrick
- M. PONS Quentin
- Mme RACAUD-ESPINOSA Christine
- M. RIQUET Clément
- M. ROQUES Patrick
- Mme ROURE Marie-Hélène
- M. ROUX Laurent
- M. SABATHÉ Daniel

- M. SALAT Eric
- M. SALVATICO Jean-Paul
- M. SARRAU Bertrand
- M. SAVIGNY Thierry
- M. SCHWENZFEIER Christian
- M. SENTOUS Thierry
- M. SOLOMIAC Christophe
- M. SOULIÉ Laurent
- Mme SOUSSI Nadia

- M. STURMEL Philippe
- M. THIBAUD Gérard
- M. TONELLI Marc
- M. TRAUTMANN Pierre
- Mme VALCKE Sophie
- M. VERGNES Claude
- M. VINCINI Sébastien
- M. WASTJER Michel

PROCURATIONS

- M. BARTHE de MONTMEJAN Gérard
- M. BERRI Djamel
- M. BLOYET Anthony
- M. DAVEZAC Gilles
- M. DUNAL Jonnhy
- M. DURANDET Patrick
- Mme GRUEL Marie-Louise
- Mme HILLAT Brigitte
- M. PARRE Frédéric
- Mme ROURE Marie-Hélène
- Mme VALCKE Sophie
- M. VINCINI Sébastien

- à M. DEODATO Jean-Paul
- à M. DEBEAURAIN Guillaume
- à Mme GIBERT Janine
- à M. BARBREAU Robert
- à M. DE SCORRAILLE Jean-Baptiste
- à M. FUSEAU Philippe
- à Mme MAURIN Nadine
- à M. PAYAN Miguel
- à Mme GINER Corinne
- à Mme LYORET Sandrine
- à Mme MEIFFREN Isabelle
- à M. SUAUD Thierry

Projet de loi sur la décentralisation

Le suivi du projet de loi sur la décentralisation montre des positions divergentes entre collectivités :

- L'association des départements de France a réaffirmé avec force leur demande « d'attribuer au Département une compétence de principe et non un simple chef de filât, en matière de gestion de réseaux, notamment des réseaux d'énergie ».
- La FNCCR souligne l'ambiguïté de la position de l'AMF : Bien que l'AMF se concentre sur la défense des compétences eau et assainissement, récemment modifiées par plusieurs lois (NOTRe 2015, reports, puis abrogation partielle en 2025), cela ne signifie pas qu'elle soutiendrait un transfert de la distribution d'électricité et de gaz vers les départements.
- Les métropoles, de leur côté, cherchent à obtenir un nouveau statut : Autorité organisatrice de la transition écologique et solidaire (AOTES), incluant la compétence électricité. Elles souhaiteraient également mettre fin au système actuel de représentation-substitution dans les syndicats d'énergie.

Le gouvernement envisagerait finalement de scinder la réforme en plusieurs textes :

- un premier, avant les municipales, reprenant une cinquantaine de mesures techniques de simplification de la vie locale ;
- les volets plus sensibles, dont la clarification des compétences énergétiques, seraient renvoyés à un deuxième acte, destiné à être porté ultérieurement, possiblement par les candidats à la présidentielle.

Programmation Pluriannuelle de l'Énergie 2026-2035 (PPE3)

Le décret de Programmation Pluriannuelle de l'Énergie 2026-2035 (PPE3), publié le 13 février 2026, fixe les grandes orientations de la politique énergétique française. Il repose sur l'hypothèse d'une forte hausse de la consommation d'électricité (près de +50 % d'ici 2035).

Pour l'électricité, il prévoit :

- Un développement du nucléaire avec 6 nouveaux réacteurs EPR et 8 supplémentaires en option.
- Une forte progression du photovoltaïque, qui deviendrait la première source d'électricité renouvelable.
- Un développement de l'éolien, surtout en mer.
- Des investissements dans l'hydraulique, principalement pour le stockage via les STEP, sans augmentation notable de production.

Pour les énergies non électriques, la priorité est donnée à la chaleur et au froid renouvelables. Les autres filières (biométhane, biocarburants, hydrogène) devraient rester marginales ; l'hydrogène représenterait au maximum 40 TWh sur environ 1000 TWh d'énergie totale en 2035.

Les réactions sont mitigées : certains jugent les objectifs ambitieux, tandis que d'autres estiment qu'il y a un ralentissement du développement des renouvelables. Enfin, le texte fixe surtout des orientations et objectifs, sans préciser les financements publics, ce qui laisse une incertitude sur la réalisation des projets. Le SDEHG restera en veille sur ces sujets.

Tempête Nils : un signal d'alerte pour la résilience du réseau électrique

La tempête Nils, qui a frappé la Haute-Garonne à partir du mercredi 11 février en soirée, a mis en évidence la fragilité du réseau électrique : jusqu'à 135 000 foyers ont été privés d'alimentation et plus de 2 000 usagers demeuraient encore sans électricité quatre jours après l'événement. Cette situation souligne la nécessité pour Enedis d'identifier les causes de ces défaillances et d'engager des investissements renforçant la robustesse du réseau.

Dans le même temps, la Programmation Pluriannuelle de l'Énergie (PPE) 2026-2035, publiée le 13 février, prévoit une croissance importante de la consommation électrique, portée notamment par un grand plan d'électrification des usages dès le printemps 2026 (développement du véhicule électrique, déploiement des pompes à chaleur, etc.). Cette perspective interroge la capacité du réseau électrique à absorber cette montée en puissance et à résister à des phénomènes climatiques tels que la tempête Nils.

L'épisode Nils pourrait également accélérer l'intérêt des usagers pour l'autoconsommation et les solutions de stockage d'énergie, alternatives susceptibles de redistribuer les comportements de consommation et d'influer sur les prévisions établies dans la PPE.

Dans ce contexte, le SDEHG entend pleinement assumer son rôle d'autorité organisatrice du service public de distribution d'électricité. Il veille, dans le cadre de sa mission de contrôle de concession, à ce qu'Enedis engage toutes les actions nécessaires pour renforcer la fiabilité du réseau et améliorer la qualité de l'électricité distribuée.

Le SDEHG a demandé à Enedis de réaliser une analyse approfondie des incidents survenus sur le territoire de la concession, afin d'identifier et de hiérarchiser les principales causes de coupures, notamment au regard des délais de rétablissement observés.

Par ailleurs, le SDEHG organisera une conférence réunissant l'ensemble des acteurs concernés. Celle-ci aura pour objectif d'examiner les politiques actuelles de renforcement des réseaux et, le cas échéant, d'ajuster les projets inscrits dans le dernier Programme Pluriannuel d'Investissement porté par Enedis.

Dans ce cadre, les maires seront consultés afin de recueillir leur perception de la résilience du réseau sur leur commune, ainsi que les points d'amélioration qu'ils considèrent comme prioritaires.

Tarifs réglementés de vente de l'électricité

EDF a communiqué aux usagers les tarifs réglementés TTC applicables en 2026, pour l'abonnement et la consommation, en les comparant à ceux de 2025. Beaucoup d'abonnés ont été surpris de constater une hausse de la part « abonnement », alors que le gouvernement avait annoncé une baisse de 5 % quelques semaines auparavant.

Cette différence s'explique par le point de comparaison utilisé. Le gouvernement a comparé les tarifs 2026 à ceux de fin 2025, lorsque la TVA sur l'abonnement était déjà passée au taux normal de 20 % (depuis août 2025). De son côté, EDF a comparé les tarifs 2026 aux tarifs du début 2025, lorsque la TVA sur l'abonnement était encore au taux réduit de 5,5 %.

Thèse sur l'éclairage public et la sécurité

Une thèse intitulée « Vers un éclairage durable : analyses socio-économiques de la réduction de la pollution lumineuse » a été réalisée par Chloé Beaudet et soutenue le 5 décembre 2025 à l'Université Paris-Saclay. Cette thèse analyse l'acceptabilité sociale des politiques de réduction de la pollution lumineuse, dont l'une consiste à éteindre l'éclairage public la nuit.

Cette thèse rappelle que l'éclairage public n'a pas d'effet direct et systématique sur la criminalité. Les actes de délinquance dépendent surtout de facteurs sociaux, économiques et territoriaux.

L'éclairage agit principalement sur le sentiment de sécurité : les habitants se sentent généralement plus en sécurité dans un espace éclairé, même si cela ne réduit pas forcément les infractions.

Par ailleurs, les communes ayant expérimenté l'extinction nocturne n'ont pas constaté d'augmentation des délits. L'éclairage peut parfois déplacer certaines activités plutôt que les supprimer.

L'étude conclut que l'éclairage doit être adapté aux usages locaux (horaires, fréquentation, espaces publics) et s'inscrire dans une approche combinant sobriété énergétique, qualité de l'espace public et concertation locale.

>>> [Pour consulter la thèse](#)

Renouvellement des instances du SDEHG 2026

Les élections municipales de mars 2026 entraîneront un renouvellement des équipes et nécessiteront un temps d'installation.

A la suite des élections municipales des 15 et 22 mars, les conseils municipaux devront procéder à l'élection de leurs représentants auprès des organismes extérieurs dont fait partie le SDEHG.

ÉTAPE 1 - Chaque conseil municipal élit 2 délégués au sein de la commission territoriale du SDEHG dont elle relève.

Pour l'élection de ses 2 délégués, le choix du conseil municipal peut porter uniquement sur l'un de ses membres. A noter que l'élection des délégués est organisée au scrutin secret, toutefois le conseil municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations des délégués, comme l'autorise désormais l'article L5211-7 du CGCT.

Les communes devront nous communiquer au plus vite les informations personnelles des 2 délégués élus par le conseil municipal (civilité, nom, prénom, e-mail, téléphone, date de naissance) ainsi que le procès-verbal d'élection des délégués.

ÉTAPE 2 - Chaque commission territoriale du SDEHG élit ses délégués au sein du comité syndical.

Au nombre de 52, les commissions territoriales du SDEHG sont réparties par secteurs géographiques sur le territoire du département. Les délégués élus par le conseil municipal sont convoqués à la réunion de la commission territoriale du SDEHG dont il relève afin de procéder à l'élection des délégués au comité syndical.

Les commissions territoriales permettront l'élection de 171 délégués au comité syndical parmi les délégués issus des communes (le nombre de délégués à élire par commission dépend du nombre d'habitants des communes membres : un délégué par tranche de 5 000 habitants, toute fraction de tranche étant comptée comme une tranche entière, et le nombre de délégués plafonné à 15 par commission territoriale).

ÉTAPE 3 - Installation du comité syndical qui sera composé de 260 membres.

Les 171 délégués élus par les commissions territoriales et les 89 délégués élus par Toulouse Métropole sont convoqués à la réunion d'installation du comité syndical lors de laquelle sont élus le Président et les membres du bureau.

1. Désignation d'un secrétaire de séance

Conformément aux articles L5711-1 et L2121-15 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), le Comité Syndical nomme, au début de chacune de ses séances, un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire.

Il est proposé au Comité Syndical de désigner un membre parmi les délégués présents pour assurer la fonction de secrétaire de séance.

Madame Janine GIBERT est nommée secrétaire de séance à l'unanimité des membres présents.

2. Procès-verbal du Comité Syndical du 30 janvier 2026

Conformément aux articles L5711-1 et L2121-15 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), le procès-verbal de chaque séance, rédigé par le ou les secrétaires, est arrêté au commencement de la séance suivante, et signé par le Président et le ou les secrétaires. Il est ensuite publié sous forme électronique de manière permanente et gratuite sur le site internet dans la semaine qui suit la séance au cours de laquelle il a été arrêté.

Les membres du Comité Syndical décident d'arrêter le procès-verbal tel que proposé et disponible sur www.sdehg.fr > Actes administratifs.

3. Compte de gestion 2025 - Budget annexe Réseaux de chaleur

Monsieur le Président procède à la présentation du compte de gestion 2025 du budget annexe Réseaux de chaleur.

Etablies par le comptable, les opérations du compte de gestion sont identiques à celles du compte administratif.

Le compte de gestion retrace les réalisations comptables à l'exception des restes à réaliser.

Cette non prise en compte des restes à réaliser provoque un résultat négatif à la clôture de l'exercice 2025 de – 459 174,69 €.

COMPTE DE GESTION 2025	Résultat à la clôture de l'exercice 2024	Part affectée à l'investissement exercice 2025	Résultat de l'exercice 2025	Résultat de clôture de l'exercice 2025
Investissement	255 343,16 €	- €	- 714 517,85 €	- 459 174,69 €
Fonctionnement	- €	- €	- €	- €
Total	255 343,16 €	- €	- 714 517,85 €	- 459 174,69 €

Des restes à réaliser sont inscrits en section d'investissement pour un montant de 189 095,02 € en dépenses et 933 800,00 € en recettes.

Ainsi, avec la prise en compte de ces derniers, le résultat comptable d'exercice 2025 est de 285 530,29 €.

Bernard DEGEILH, Administrateur des finances publiques adjoint, confirme la conformité que les opérations du compte de gestion sont identiques à celles du compte administratif.

Monsieur Philippe FUSEAU, Vice-Président et Président du Conseil d'exploitation de la régie, précise que l'année 2025 a été marquée par le lancement du projet d'extension du réseau de chaleur de la commune de Lherm, destiné notamment à alimenter des équipements publics tels que le collège, le gymnase et l'EHPAD. Les travaux sont en cours.

Le financement de l'opération repose sur deux principales sources : un emprunt contracté auprès de la Banque des Territoires, à un taux indexé sur le livret A sur une durée de 25 ans, ainsi que des subventions d'un montant total de 540 000 €.

À ce stade, le budget prévisionnel des travaux est respecté.

Au vu de ces informations et après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide :

- d'adopter le compte de gestion du budget annexe réseaux de chaleur de l'exercice 2025 dressé par Monsieur le Receveur tel que présenté ci-dessus.
- de déclarer que le compte de gestion, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.
- d'autoriser Monsieur le Président à signer tout document y afférent.

Résultat du vote :

Pour	136
Contre	0
Abstention	0
Non-participation au vote	0

4. Compte de gestion 2025 - Budget Principal

Monsieur le Président procède à la présentation du compte de gestion 2024 du budget principal.

Etablies par le comptable, les opérations du compte de gestion sont identiques à celles du compte administratif.

Le compte de gestion retrace les réalisations comptables à l'exception des restes à réaliser.

Le résultat à la clôture de l'exercice 2025 est positif de 7 915 553,15 €.

COMPTE DE GESTION 2025	Résultat à la clôture de l'exercice 2024	Part affectée à l'investissement exercice 2025	Résultat de l'exercice 2025	Résultat de clôture de l'exercice 2025
Investissement	- 35 273 959,14 €	-	3 336 208,37 €	- 31 937 750,77 €
Fonctionnement	42 844 769,06 €	35 273 959,14 €	32 282 494,00 €	39 853 303,92 €
Total	7 570 809,92 €	35 273 959,14 €	35 618 702,37 €	7 915 553,15 €

En intégrant le résultat de clôture de l'exercice 2025 du budget annexe réseaux de chaleur, le résultat global de clôture de l'exercice 2025, s'établit à 7 456 378,46 €.

Néanmoins, avec l'intégration des restes à réaliser inscrits sur le budget annexe, le résultat comptable global de l'exercice 2025 est de 8 201 083,44 €.

Bernard DEGEILH, Administrateur des finances publiques adjoint, confirme la conformité que les opérations du compte de gestion sont identiques à celles du compte administratif.

Au vu de ces informations et après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide :

- d'adopter le compte de gestion de l'exercice 2025 dressé par Monsieur le Receveur tel que présenté ci-dessus.
- de déclarer que le compte de gestion, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.
- d'autoriser Monsieur le Président à signer tout document y afférent.

Résultat du vote :

Pour	136
Contre	0
Abstention	0
Non-participation au vote	0

5. Compte administratif 2025 - Budget annexe Réseaux de chaleur

Considérant que lorsque le compte administratif est débattu, le Comité Syndical doit élire son Président de séance, le Comité Syndical, désigne, à l'unanimité des suffrages exprimés, Madame Janine GIBERT en tant que Présidente de séance pour le vote du compte administratif du budget annexe réseaux de chaleur 2025.

Le Président du SDEHG se retire et ne participe ni aux débats, ni au vote du compte administratif du budget annexe réseaux de chaleur 2025.

Madame Janine GIBERT, Vice-Présidente du SDEHG, procède à la présentation du compte administratif du budget annexe réseaux de chaleur de l'exercice 2025 :

- La section d'exploitation concerne les charges de personnel et les charges à caractère général d'un montant de 35 240 €.
- La section d'investissement concerne principalement les travaux du projet du LHERM, dont la mise en exploitation est prévue au 2ème trimestre.
- Après reprise du résultat 2024 et des restes à réaliser — constitués, en dépenses, par la poursuite des travaux du LHERM et, en recettes, par l'emprunt et les subventions liés à ce même projet — le résultat prévisionnel de l'exercice 2025 s'établit à 285 530,29 €.
- Le projet de compte administratif 2025 a été présenté lors du conseil d'exploitation de la régie, réuni le 6 février dernier.

REALISATION DE L'EXERCICE 2025			
Exploitation			
Dépenses		Recettes	
CA2025			
011 - Charges à caractère général	5 240,00 €	77 - Produits exceptionnels	35 240,00 €
012 - Charges de personnel	30 000,00 €		
Total	35 240,00 €	Total	35 240,00 €
Résultat d'exploitation	0 €		

Investissement			
Dépenses		Recettes	
CA2025			
2 - L'ISLE - Réseau de chaleur - Projet L'Isle-en-dodon	28 534,60 €	13 - Subventions d'investissement reçues	5 400,00 €
3 - FONSORBES - Réseau de chaleur - Projet Fonsorbes	9 000,00 €		
4 - LHERM - Réseau de chaleur - Projet LHERM	682 383,25 €		
Total	719 917,85 €	Total	5 400,00 €
Résultat d'investissement	-714 517,85 €		

REPORTS DE L'EXERCICE 2024			
DEPENSES		RECETTES	
Section d'exploitation		Section d'exploitation	
Section d'investissement		Section d'investissement	255 343,16 €

RESTE A REALISER DE L'EXERCICE 2025			
DEPENSES		RECETTES	
Section d'exploitation		Section d'exploitation	
Section d'investissement	189 095,02 €	Section d'investissement	933 800,00 €

RESULTAT CUMULE			
DEPENSES		RECETTES	
CA2025			
Section d'exploitation	35 240,00 €	Section d'exploitation	35 240,00 €
Section d'investissement	909 012,87 €	Section d'investissement	1 194 543,16 €
Total résultat cumulé	944 252,87 €	Total résultat cumulé	1 229 783,16 €

BILAN FINAL	285 530,29 €
--------------------	--------------

Au vu de ces informations et après en avoir délibéré, le Comité Syndical :

- décide d'adopter le compte administratif du budget annexe réseaux de chaleur de l'exercice 2025 tel que présenté ci-dessus.
- constate que les réalisations comptables du compte administratif 2025 sont identiques à celles du compte de gestion 2025.
- autorise Monsieur le Président à signer tout document y afférent.

Résultat du vote :

Pour	134
Contre	0
Abstention	0
Non-participation au vote	0

6. Compte administratif 2025 - Budget Principal

Considérant que lorsque le compte administratif est débattu, le Comité Syndical doit élire son Président de séance, le Comité Syndical, désigne, à l'unanimité des suffrages exprimés, Madame Janine GIBERT en tant que Présidente de séance pour le vote du compte administratif du budget principal.

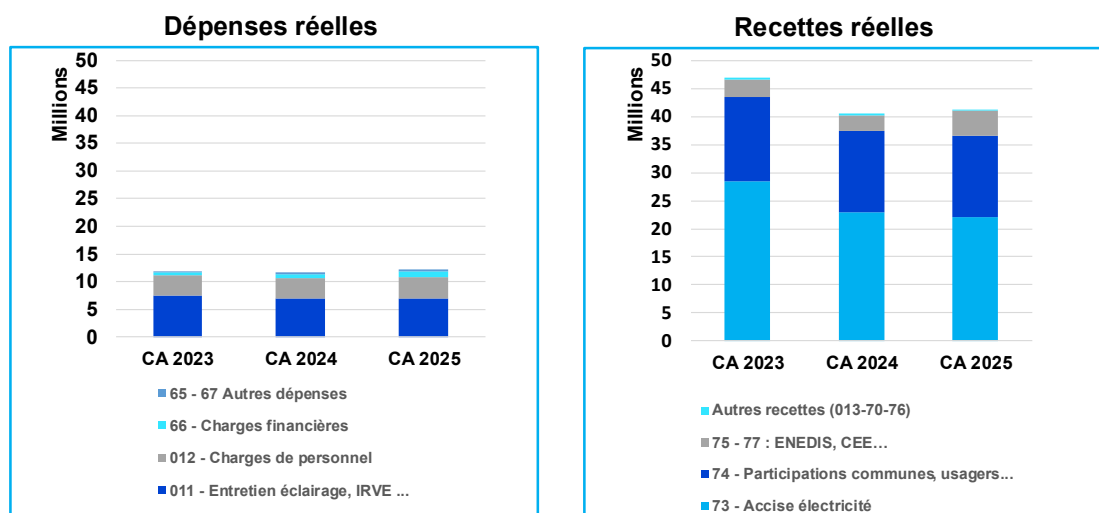
Le Président du SDEHG se retire et ne participe ni aux débats, ni au vote du compte administratif du budget principal 2025.

Madame Janine GIBERT, Vice-Présidente du SDEHG, procède à la présentation du compte administratif du budget principal de l'exercice 2025.

Le compte administratif du budget principal est conforme au compte de gestion.

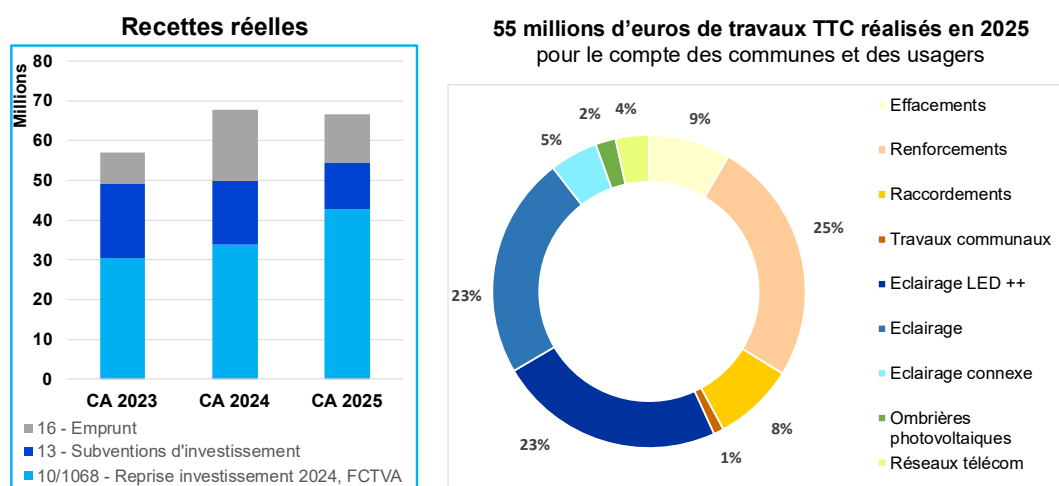
Les dépenses réelles restent maîtrisées, avec un premier poste qui demeure l'entretien de l'éclairage public.

Du côté des recettes réelles, l'accise constitue toujours la première source, même si elle est en baisse, tandis que la participation des communes reste dans les mêmes proportions.



Les recettes d'investissement sont stables en 2025, principalement portées par les subventions et la reprise d'investissements.

Au total, 55 millions d'euros de travaux ont été réalisés pour les communes et les usagers, dont 51% consacrés à l'éclairage.



Le compte administratif des collectivités territoriales de plus de 3 500 habitants et de leurs groupements doit comporter, à compter de l'exercice 2024, un état annexé intitulé « Impact du budget pour la transition écologique », dit **budget vert**.

Concernant 2025, les dépenses réelles d'investissement doivent être cotées au regard de 2 axes intitulés « Atténuation du changement climatique » et « préservation de la biodiversité et protection des espaces naturels, agricoles et sylvicoles ».

Les dépenses recensées représentent 51 millions d'euros dont 57% sont cotées comme favorables à l'atténuation du changement climatique.

COMPTE ADMINISTRATIF 2025 Budget Principal			
Fonctionnement			
Dépenses		Recettes	
CA 2025		CA 2025	
042 - Opérations d'ordre entre sections	195 365,40 €	042 - Opérations d'ordre entre sections	3 391 633,29 €
011 - Charges à caractère général	7 031 717,22 €	013 - Atténuations de charges	53 564,83 €
012 - Charges de personnel	3 823 449,18 €	70 - Produits services, domaines et ventes divers	54 446,98 €
65 - Autres charges gestion courante	211 549,91 €	73 - Impôts et taxes	22 155 469,16 €
66 - Charges financières	1 038 849,85 €	74 - Dotations et participations	14 455 897,65 €
67 - Charges exceptionnelles	57 438,98 €	75 - Autres produits gestion courante	4 502 607,53 €
		76 - Produits financiers	658,89 €
		77 - Produits exceptionnels	26 586,21 €
Total réalisations dépenses	12 358 370,54 €	Total réalisations recettes	44 640 864,54 €
Résultats de fonctionnement	32 282 494,00 €		

Investissement			
Dépenses		Recettes	
CA 2025		CA 2025	
040 - Opérations d'ordre entre sections	3 391 633,29 €	040 - Opérations d'ordre entre sections	195 365,40 €
041 - Opérations patrimoniales	29 220,00 €	041 - Opérations patrimoniales	29 220,00 €
Effacements	3 890 538,39 €	10 - Dotations, fonds divers et réserves	42 725 383,78 €
Renforcements	11 617 781,58 €	13 - Subventions d'investissement	11 774 740,72 €
Raccordements	3 837 487,52 €	16 - Emprunt et dettes assimilées	12 000 000,00 €
Travaux communaux	482 437,86 €	23 - Régularisations d'imputations comptables (actif)	14 423,16 €
Eclairage	12 653 937,45 €		
Eclairage connexe	2 741 115,65 €		
Réseaux télécom	1 889 641,02 €		
Eclairage LED ++	12 871 000,00 €		
Programme ombrières	1 150 209,53 €		
Bornes IRVE	14 724,17 €		
Géoréférencement	408 320,50 €		
16 - Remboursement d'emprunts	8 387 518,43 €		
20 - Immobilisations incorporelles	21 598,80 €		
21 - Immobilisations corporelles	15 760,50 €		
Total réalisations dépenses	63 402 924,69 €	Total réalisations recettes	66 739 133,06 €
Résultat d'investissement	3 336 208,37 €		

REPORTS DE L'EXERCICE 2024			
DEPENSES		RECETTES	
Section de fonctionnement	- €	Section de fonctionnement	7 570 809,92 €
Section d'investissement	35 273 959,14 €	Section d'investissement	- €

RESULTAT CUMULE			
DEPENSES		RECETTES	
CA 2025		CA 2025	
Section de fonctionnement	12 358 370,54 €	Section de fonctionnement	52 211 674,46 €
Section d'investissement	98 676 883,83 €	Section d'investissement	66 739 133,06 €
Total résultat cumulé	111 035 254,37 €	Total résultat cumulé	118 950 807,52 €

BILAN FINAL	7 915 553,15 €
--------------------	-----------------------

Au vu de ces informations et après en avoir délibéré, le Comité Syndical :

- décide d'adopter le compte administratif de l'exercice 2025 tel que présenté ci-dessus.
- constate que les réalisations comptables du compte administratif 2025 sont identiques à celles du compte de gestion 2025.
- autorise Monsieur le Président à signer tout document y afférent.

Résultat du vote :

Pour	135
Contre	0
Abstention	0
Non-participation au vote	0

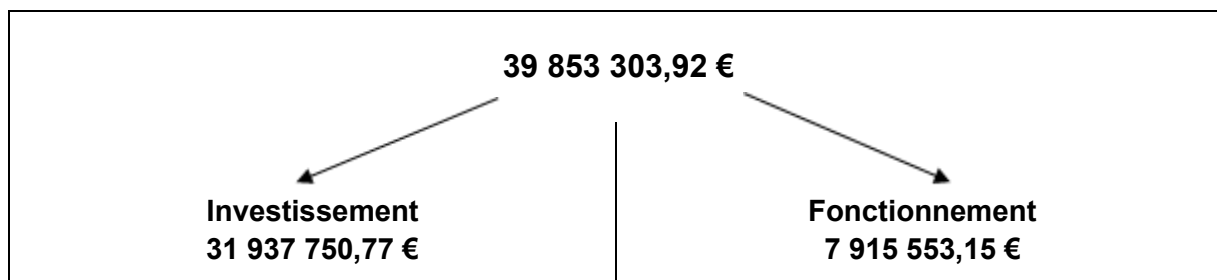
7. Affectation du résultat 2025 - Budget Principal

Monsieur le Président procède à la présentation du point relatif à l'affectation du résultat 2025.

Le résultat de l'exercice 2025 de la section de fonctionnement est positif de 39 853 303,92 €.

Il est proposé d'affecter 31 937 750,77 € à la couverture du besoin de financement dégagé par la section d'investissement pour les travaux réalisés.

Le solde de 7 915 553,15 € est affecté en excédent de fonctionnement reporté.



Au vu de ces informations et après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide :

- décide d'affecter 31 937 750,77 € à la couverture du besoin de financement dégagé par la section d'investissement.
- décide d'affecter 7 915 553,15 € en excédent de fonctionnement.
- d'autoriser Monsieur le Président à signer tout document y afférent.

Résultat du vote :

Pour	137
Contre	0
Abstention	0
Non-participation au vote	0

8. Modification du tableau des effectifs

Vu la délibération du Comité Syndical du 9 octobre 2020 portant délégation de certaines de ses attributions au Bureau, et notamment « prendre toute décision concernant la gestion du personnel du Syndicat, la création de poste restant de la compétence du comité syndical », le Comité Syndical est consulté au titre de sa compétence pour fixer les effectifs des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Monsieur Claude SARRALIÉ, Vice-Président en charge des Ressources Humaines, procède à la présentation du point relatif à la modification du tableau des effectifs.

Aux termes de l'article L313-1 du Code Général de la Fonction Publique (CGFP), les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Ainsi, il appartient à l'assemblée délibérante de déterminer l'effectif des emplois à temps complet et temps non complet nécessaire au fonctionnement des services.

Le tableau des effectifs recense tous les emplois, classés par cadre d'emplois, permanents et non permanents. Cet état du personnel est également annexé à la délibération fixant le budget et le compte administratif.

Les membres du Comité Syndical sont invités à se prononcer sur la mise à jour du tableau des effectifs telle que proposée ci-après.

Créations d'emplois non permanents

L'article L.332-23 du CGFP autorise le recrutement d'agents contractuels sur des emplois non permanents afin d'assurer la continuité du service pour faire face à un besoin ponctuel.

Il est proposé au Comité Syndical la création des postes suivants afin d'assurer la continuité du service pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité (L.332-23-1° du code général de la fonction publique) :

- 1 poste dans le cadre d'emplois des adjoints administratifs, à temps complet, à 35 heures, et pouvant bénéficier du régime indemnitaire du SDEHG. Ce poste répond à un accroissement temporaire d'activité, pour une durée maximale de 12 mois à compter du 01/05/2026.
- 1 poste dans le cadre d'emplois des adjoints techniques, à temps non complet, à 17h30 hebdomadaire, et pouvant bénéficier du régime indemnitaire du SDEHG. Ce poste répond à un accroissement temporaire d'activité, pour une durée maximale de 12 mois à compter du 01/05/2026.
- 1 poste dans le cadre d'emplois des techniciens à temps complet, à 35 heures, et pouvant bénéficier du régime indemnitaire du SDEHG. Ce poste répond à un accroissement temporaire d'activité, pour une durée maximale de 12 mois à compter du 01/05/2026.

Les agents qui occuperont ces emplois seront recrutés conformément à l'article L313-1 du CGFP. Le Président sera autorisé à signer les contrats correspondants. Si aucun besoin n'est identifié au cours de l'année, ces postes ne feront pas l'objet de recrutement. Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales correspondantes sont inscrits au budget 2026.

Les tableaux présentés en pages suivantes recensent l'état des postes après mise à jour.

Il est proposé aux membres du Comité Syndical de se prononcer sur cette mise à jour du tableau des effectifs.

TABLEAU DES EMPLOIS ET DES EFFECTIFS												
EMPLOIS PERMANENTS - PARTIE 1												
FILIERE	EMPLOI/	Service	Temps de de l'emplo en heures		Total		Grades (tout grade du cadre d'emplois indiqué)	Emplois		Dont contractuels		
	POSTE			TC	TNC	En heures		En ETP	Emplois pourvus Nombre d'agents		Emplois non pourvus Nombre d'agents	
	Directeur Général des Services	Direction	x		35	1	Ingénieur en Chef	1	0	0		
Emplois fonctionnels de direction	Directeur Général Adjoint des Moyens et Services Techniques	Direction technique	x		35	1	Ingénieur territorial	1	0	0		
	Directeur Général Adjoint Ressources Finances et Bâtiment	Direction ressources	x		35	1	Attaché territorial	1	0	0		
						3		3	0	0		
Administrative	Assistante RH et des fonctions supports	Ressources humaines	x		35	1	Adjoint administratif	1	0	0		
Administrative	Secrétaire de secteur géographique	Technique	x		35	6	Adjoint administratif	6	0	0		
Administrative	Assistante administrative	Procédures techniques et juridiques	x		35	1	Adjoint administratif	1	0	0		
Administrative	Assistante administrative et comptable	Finances	x		35	2	Adjoint administratif	2	0	0		
Administrative	Assistante de gestion comptable	Finances	x		35	2	Adjoint administratif	2	0	1		
Administrative	Secrétaire du Président	Secrétariat du Président	x		35	1	Adjoint administratif	1	0	0		
Administrative	Assistant du service transition énergétique	Transition énergétique	x		35	1	Adjoint administratif	1	0	0		
Administrative	Détachement emploi fonctionnel		x		35	1	Attaché territorial	0	1	0		
Administrative	Responsable Communication et Assemblées	Communication et assemblées	x		35	1	Attaché territorial	1	0	0		
Administrative	Responsable du service des Ressources Humaines	Ressources humaines	x		35	1	Rédacteur	1	0	0		
Administrative	Responsable du service des Finances	Finances	x		35	1	Rédacteur	1	0	0		
Administrative	Gestionnaire des ressources internes	Ressources humaines	x		35	1	Rédacteur	1	0	0		
Administrative	Chargé de gestion financière	Finances	x		35	1	Rédacteur	1	0	0		
Administrative	Assistante juridique	Procédures techniques et juridiques	x		35	1	Rédacteur	1	0	0		
						21		20	1	1		

EMPLOIS PERMANENTS - PARTIE 2										
Technique	Détachement emploi fonctionnel		x	35	1	Ingénieur en chef	0	1	0	0
Technique	Directeur Adjoint en charge des Services Techniques		x	35	1	Ingénieur	0	1	0	0
Technique	Conseiller technique et juridique	Procédures techniques et juridiques	x	35	1	Ingénieur	1	0	0	0
Technique	Architecte informatique	Service informatique et moyens technologiques	x	35	1	Ingénieur	1	0	0	0
Technique	Responsable de secteur géographique	Services techniques	x	35	6	Ingénieur	6	0	0	0
Technique	Responsable du développement et de l'optimisation des procédés sur les réseaux d'éclairage public	Services techniques	x	35	1	Ingénieur	1	0	0	0
Technique	Mise à disposition et décharge d'activité syndicale		x	35	1	Ingénieur	1	0	0	0
Technique	Chef de projet transition énergétique	Transition énergétique	x	35	1	Ingénieur	1	0	0	0
Technique	Technicien chargé d'opérations	Services techniques	x	35	18	Technicien	17	1	2	2
Technique	Technicien conseiller en énergie des bâtiments publics	Transition énergétique	x	35	1	Technicien	0	1	0	0
Technique	Technicien en énergies renouvelables et maîtrise de l'énergie	Transition énergétique	x	35	1	Technicien	1	0	1	1
Technique	Chargé de gestion financière	Finances	x	35	1	Technicien	1	0	0	0
Technique	Technicien NTIC et moyens technologiques	Service informatique et moyens technologiques	x	35	1	Technicien	1	0	1	1
Technique	Chargé d'accueil	Ressources générales	x	35	1	Agent de maîtrise	1	0	0	0
Technique	Chargé des transports et de la maintenance	Ressources générales	x	35	1	Adjoint technique	1	0	0	0
Technique	Agent de propreté	Ressources humaines	x	17,5	1,5	Adjoint technique	2	1	1	1
Technique	Gestionnaire de la cartographie d'éclairage	Services techniques	x	35	1	Adjoint technique	0	1	0	0
					39,5		35	6	5	5
	TOTAUX				63,5		58	7	6	6

EMPLOIS NON PERMANENTS											
FILIERE	EMPLOI/	Service		Temps de		Total		Grades (tout grade du cadre d'emplois indiqué)	Durée	Emplois pourvus	
	POSTE									Nombre d'agents	Nombre d'agents
				de l'emploi en heures	TC TNC	En heures	En ETP				
Technique					x	35	3	Ingénieur	3 ans	3	0
Technique					x	35	1	Technicien	6 mois à compter du 01/05/2025	1	0
Technique					x	35	1	Technicien	12 mois à compter du 01/05/2026	0	1
Technique					x	17H30	0,5	Adjoint Technique	6 mois à compter du 01/01/2026	1	0
Technique					x	17H30	0,5	Adjoint Technique	12 mois à compter du 01/05/2026	0	1
Administrative					x	35	1	Adjoint administratif	12 mois à compter du 01/05/2026	0	1
Administrative					x	35	2	Adjoint administratif	6 mois à compter du 01/05/2025	0	2
							9			5	5

Au vu de ces informations et après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- approuve le tableau des effectifs modifié présenté ci-dessus.
- autorise le Président à signer les actes correspondant aux postes créés ci-dessus.

Résultat du vote :

Pour	137
Contre	0
Abstention	0
Non-participation au vote	0

9. Autorisations de Programmes - Crédits de Paiements

Monsieur le Président procède à la présentation du point relatif aux Autorisations de Programmes et Crédits de Paiements :

- Programme LED ++ : 14,5 M €, correspondant au maintien du rythme de rénovation de 25 000 points lumineux modernisés par an.
- Programmes 2026 : 42,6 millions de travaux classiques à engager.
- Programmes 2024/2025 : ajustement des AP au regard des travaux engagés, et des CP selon l'avancement des opérations et les prévisions.
- Géoréférencement : poursuite du déploiement pour répondre aux obligations réglementaires.

Programme 2022

Seules subsistent les opérations liées au programme LED ++ et au géoréférencement.

N°	Opérations 2022 (€TTC)	AP (€TTC)	CP 2022 réalisés (€TTC)	CP 2023 réalisés (€TTC)	CP 2024 réalisés (€TTC)	CP 2025 réalisés (€TTC)	CP 2026 ajustés (€TTC)	CP 2027 ajustés (€TTC)	CP 2028 ajustés (€TTC)
8	Eclairage ++	78 000 000 €	496 614,29 €	8 350 123,33 €	20 748 124,40 €	12 871 000 €	14 500 000 €	14 500 000 €	6 534 137,98 €

N°	Opérations 2022 (€TTC)	AP (€TTC)	CP 2022 réalisés (€TTC)	CP 2023 réalisés (€TTC)	CP 2024 réalisés (€TTC)	CP 2025 réalisés (€TTC)	CP 2026 ajustés (€TTC)	CP 2027 ajustés (€TTC)
9	Géoréférencement des réseaux	3 500 000 €	47 520 €	- €	18 720 €	408 320,50 €	1 400 000 €	1 625 439,50 €

En outre, il est proposé d'ajuster les autorisations de programme 2024 et 2025 et de modifier l'échéancier des crédits de paiements conformément aux paiements réalisés les années antérieures :

Programmes 2024

N°	Opérations 2024 (€HT)	AP ajustées (€HT)	CP 2024 réalisés (€HT)	CP 2025 réalisés (€HT)	CP 2026 ajustés (€HT)
1	Effacements de réseaux	3 800 000 €	1 761 586,13 €	1 605 080,22 €	433 333,65 €
2	Renforcements de réseaux	10 600 000 €	5 222 095,92 €	4 315 154,64 €	1 062 749,44 €
3	Raccordements	4 300 000 €	2 501 652,06 €	1 400 076,54 €	398 271,40 €
4	Travaux communaux	550 000 €	245 281,95 €	211 960,22 €	92 757,83 €
N°	Opérations 2024 (€TTC)	AP ajustées (€TTC)	CP 2024 réalisés (€TTC)	CP 2025 réalisés (€TTC)	CP 2026 ajustés (€TTC)
5	Eclairage	15 200 000 €	7 860 204,72 €	6 208 963,56 €	1 130 831,72 €
6	Eclairage connexe	2 700 000 €	1 422 666,71 €	916 396,49 €	360 936,80 €
7	Réseaux télécom - Régies	1 700 000 €	745 770,23 €	774 691,54 €	179 538,23 €
TOTAL € TTC et HT		38 850 000 €	19 759 257,72 €	15 432 323,21 €	3 658 419,07 €

N°	Opérations 2024 (€TTC)	AP (€TTC)	CP 2024 réalisés (€TTC)	CP 2025 réalisés (€TTC)	CP 2026 ajustés (€TTC)
8	Ombrières photovoltaïques	3 200 000 €	1 184 702,39 €	1 150 209,53 €	865 088,08 €

Programmes 2025

N°	Opérations 2025 (€HT)	AP ajustées (€HT)	CP 2025 réalisés (€HT)	CP 2026 ajustés (€HT)	CP 2027 ajustés (€HT)
1	Effacements de réseaux	3 300 000 €	1 900 180,78 €	1 234 819,22 €	165 000 €
2	Renforcements de réseaux	10 700 000 €	6 197 292,65 €	3 967 707,35 €	535 000 €
3	Raccordements	3 500 000 €	2 204 303,95 €	1 120 696,05 €	175 000 €
4	Travaux communaux	550 000 €	249 868,07 €	272 631,93 €	27 500 €
N°	Opérations 2025 (€TTC)	AP ajustées (€TTC)	CP 2025 réalisés (€TTC)	CP 2026 ajustés (€TTC)	CP 2027 ajustés (€TTC)
5	Eclairage	10 000 000 €	5 113 257,10 €	4 386 742,90 €	500 000 €
6	Eclairage connexe	3 500 000 €	1 600 705,15 €	1 724 294,85 €	175 000 €
7	Réseaux télécom - Régies	1 500 000 €	925 606,30 €	499 393,70 €	75 000 €
TOTAL € TTC et HT		33 050 000 €	18 191 214 €	13 206 286 €	1 652 500 €

Programmes 2026

Enfin, dans le cadre du vote du budget primitif 2026, il est proposé d'adopter les autorisations de programme 2026 pour les nouvelles opérations d'investissement.

N°	Opérations 2026 (€HT)	AP (€HT)	CP 2026 (€HT)	CP 2027 (€HT)	CP 2028 (€HT)
1	Effacements de réseaux	4 250 000 €	2 600 000 €	1 437 500 €	212 500 €
2	Renforcements de réseaux	12 075 000 €	7 000 000 €	4 471 250 €	603 750 €
3	Raccordements	4 700 000 €	3 100 000 €	1 365 000 €	235 000 €
4	Travaux communaux	550 000 €	260 000 €	262 500 €	27 500 €
N°	Opérations 2026 (€TTC)	AP (€TTC)	CP 2026 (€TTC)	CP 2027 (€TTC)	CP 2028 (€TTC)
5	Eclairage	15 000 000 €	9 000 000 €	5 250 000 €	750 000 €
6	Eclairage connexe	3 800 000 €	1 900 000 €	1 710 000 €	190 000 €
7	Réseaux télécom - Régies	2 250 000 €	1 500 000 €	637 500 €	112 500 €
TOTAL € TTC et HT		42 625 000 €	25 360 000 €	15 133 750 €	2 131 250 €

Au vu de ces informations et après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide :

- décide de clôturer les autorisations de programmes 2023 et 2021-8.
- décide d'adopter les autorisations de programmes et les crédits de paiements correspondants tels que présentés ci-dessus.
- décide de donner mandat au Président pour engager les actions présentées, signer tous les documents utiles et mettre à l'ordre du jour des réunions de bureau notamment toute décision financière, d'élaboration de programme de travaux et de passation de convention au titre de ses délégations.

Résultat du vote :

Pour 137
 Contre 0
 Abstention 0
 Non-participation au vote 0

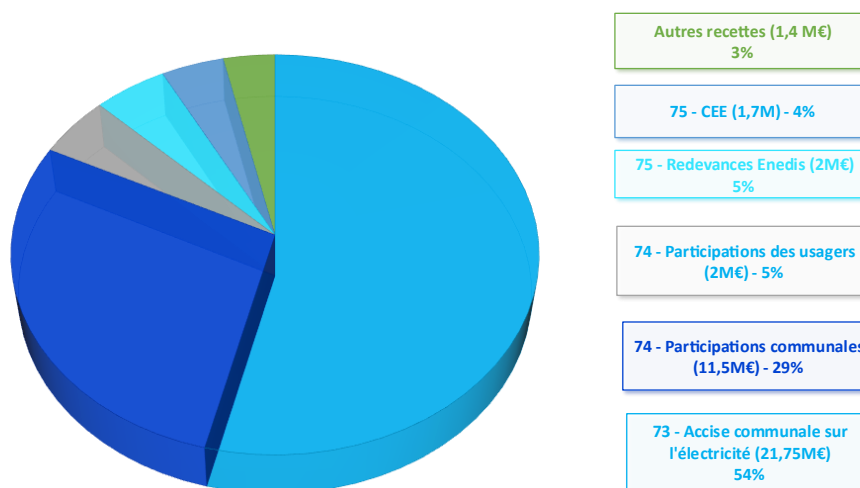
10. Budget Primitif 2026 - Budget Principal

Monsieur le Président procède à la présentation des éléments du projet de budget principal pour 2026.

Le montant du budget primitif 2026 s'établit à la somme totale de 156 828 597,07 € dont 51 771 053,15 € en section de fonctionnement et 105 057 543,92 € en section d'investissement.

Principales recettes de fonctionnement 2026

Hors comptes 002 (excédent reporté) et 042 (opérations d'ordre)



La recette principale du Syndicat est l'accise communale sur l'électricité, due par les consommateurs pour les quantités d'électricité consommées sur le territoire de leur commune. Pour l'exercice 2026, son produit est estimé à 21,75 M€.

Toutefois, cette recette présente aujourd'hui une certaine fragilité. D'une part, elle s'apparente désormais à une dotation de l'État, ce qui réduit la maîtrise locale sur son évolution. D'autre part, son produit est sensible à l'évolution des consommations d'électricité, qui tendent globalement à diminuer sous l'effet des efforts de sobriété énergétique et d'amélioration de l'efficacité des équipements.

Dans ce contexte, l'évolution de cette ressource devra être suivie avec attention dans les prochaines années, compte tenu de son poids déterminant dans l'équilibre financier du SDEHG.

Les participations communales sont les contributions des communes aux travaux d'investissement sur les réseaux et perçues en section de fonctionnement.

Les participations des usagers portent sur les travaux de raccordement au réseau de leur propriété.

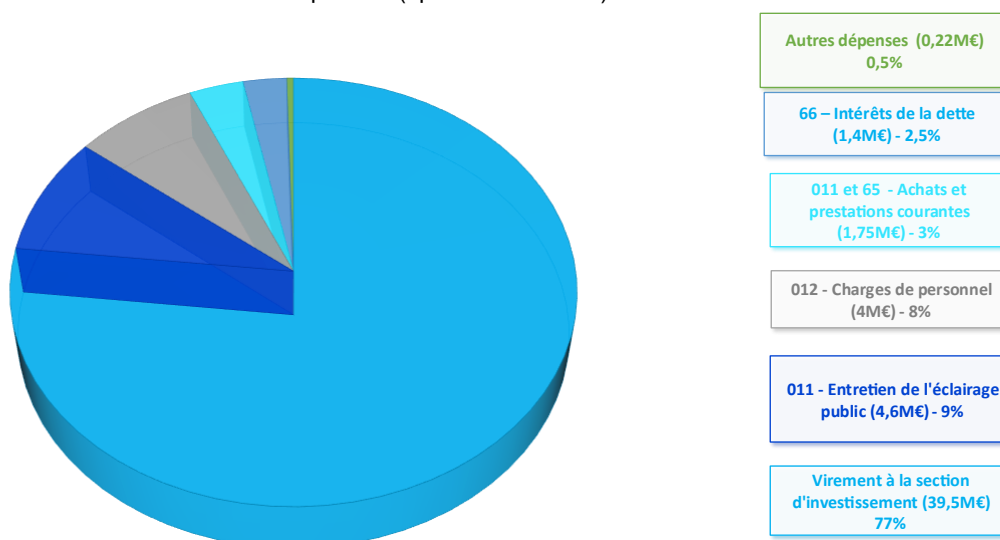
Les redevances Enedis sont perçues par le SDEHG au titre du cahier des charges de concession, en compensation notamment des investissements du SDEHG engagés sur les réseaux.

Les recettes issues de la cession des Certificats d'Économies d'Énergie (CEE) sont obtenues en contrepartie des économies d'énergie générées par les interventions du SDEHG.

Les autres recettes diverses comprennent notamment le Fonds de Compensation de la TVA (FCTVA), calculé sur les dépenses éligibles de la section de fonctionnement de l'exercice précédent et perçu en section de fonctionnement, les recettes du programme ACTEE versées par la Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies ainsi que les recettes liées à l'usage des bornes de recharge pour véhicules électriques.

Principales dépenses de fonctionnement 2026

Hors compte 042 (opérations d'ordre)



Hors virement à la section d'investissement finançant les travaux d'investissement et les projets liés à la transition énergétique, la première dépense réelle de fonctionnement du SDEHG est consacrée à l'entretien du parc d'éclairage public et des feux tricolores des communes.

Ces dépenses de fonctionnement liées à l'entretien de l'éclairage public sont estimées à 4,6 M€ pour 2026. Ce niveau de dépense est essentiel pour assurer la pérennité et la qualité du réseau d'éclairage public des communes. L'entretien ne doit pas être négligé et doit être considéré comme un enjeu patrimonial majeur, au même titre que les investissements. Il est donc important de maintenir une dynamique soutenue d'entretien, en complément des programmes de travaux d'investissement.

Les dépenses de personnel demeurent quant à elles modérées dans la structure budgétaire.

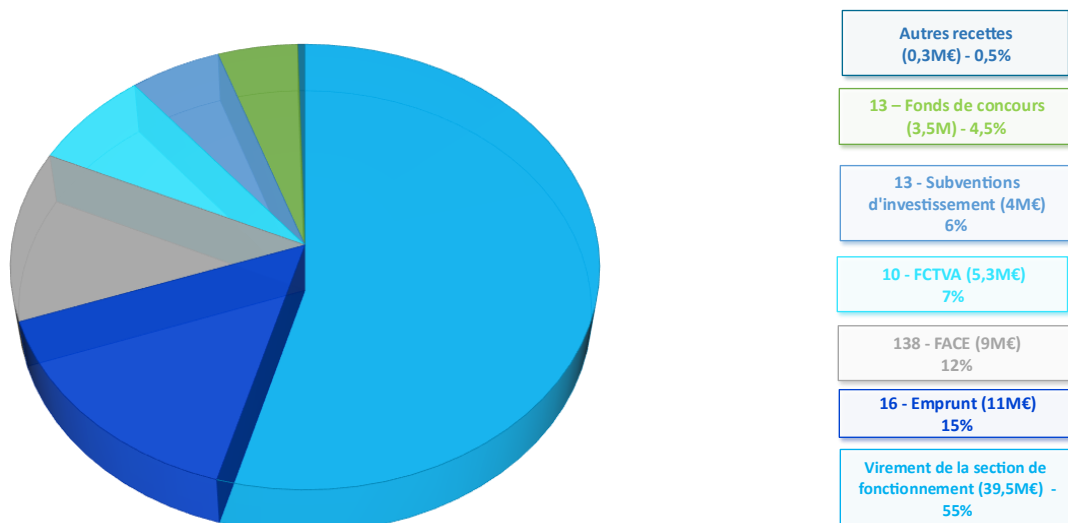
Les achats et prestations courantes sont constituées des charges à caractère général et des charges de gestion courante, hors charges inhérentes à l'entretien de l'éclairage public. Ainsi, cela comprend notamment les charges nécessaires au bon fonctionnement du bâtiment, des bornes de recharge pour véhicules électriques, des services et des assemblées du SDEHG.

Par ailleurs, un incident est survenu dans les locaux du SDEHG, avec la chute d'un élément de staff du plafond d'un bureau. Cet événement entraînera quelques dépenses de remise en état du bâtiment.

Les dépenses relatives à l'intérêt de la dette sont le paiement des intérêts de l'emprunt souscrit pour les travaux d'investissement.

Principales recettes d'investissement 2026

Hors opérations d'ordre, opérations patrimoniales et affectation du résultat



Outre le virement de la section de fonctionnement, d'autres crédits afférents aux recettes d'investissement ont été inscrits au budget primitif 2026.

L'emprunt est de 11 millions d'euros en vue de financer les travaux liés au programme LED Haute-Garonne 2026++ ainsi que les autres travaux d'investissement sur les réseaux et les projets d'ombrières photovoltaïques.

Le Fonds d'Amortissement des Charges d'Electrification (FACE) constitue une recette importante pour le SDEHG. Il s'agit d'une recette étatique destinée à aider les collectivités rurales dans le financement de leurs travaux d'amélioration des réseaux de distribution d'électricité. Le SDEHG emploie ainsi la totalité de ces fonds à mener à bien cet objectif.

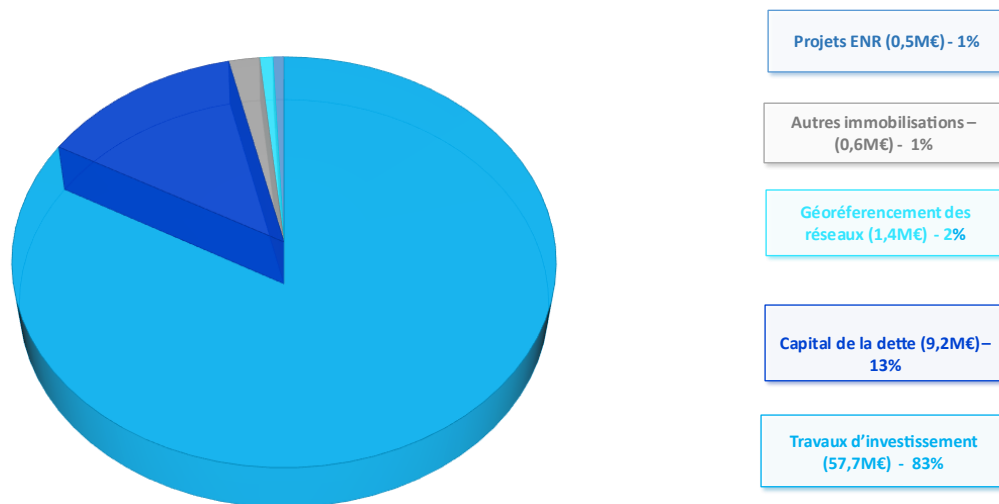
La partie du FCTVA concerne les dépenses éligibles de la section d'investissement de l'exercice précédent et perçue en section d'investissement.

Les subventions attendues en 2026 correspondent essentiellement aux participations financières d'Enedis aux raccordements et au programme d'effacement des réseaux en milieu urbain ainsi qu'au Fonds Vert sollicité auprès de l'Etat pour accélérer les opérations de rénovation LED ou d'extinction d'éclairage public.

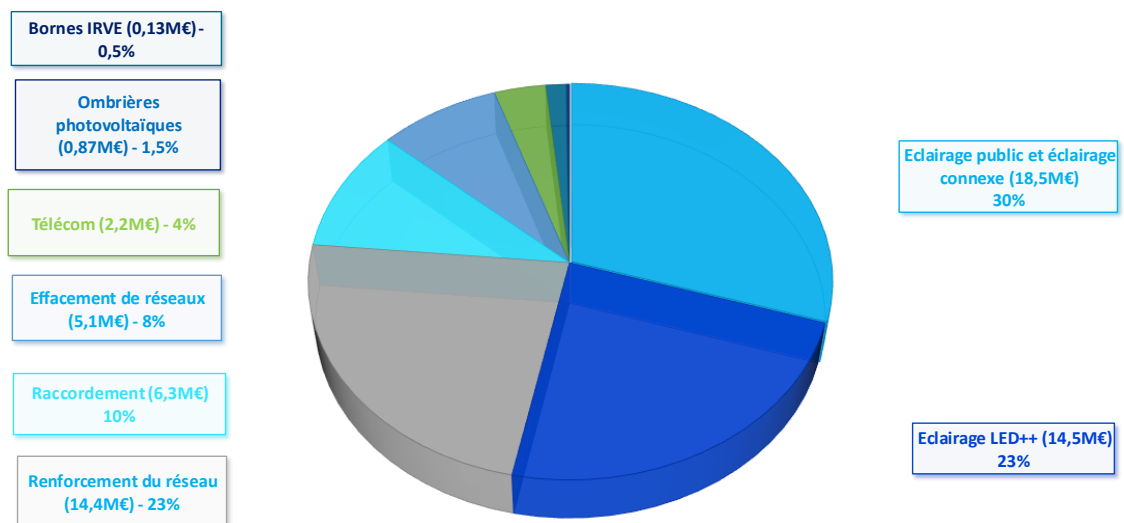
Des participations communales aux travaux d'investissement sur les réseaux seront également encaissées en section d'investissement par le biais des fonds de concours.

Conformément aux dispositions prévues par l'instruction budgétaire et comptable M57 ainsi que par le règlement budgétaire et financier adopté par la délibération du Comité Syndical n°CS202412 du 28 février 2024, Monsieur le Président peut être autorisé à effectuer des virements de crédits de chapitre à chapitre, hors dépenses de personnel, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chacune des deux sections. Un compte rendu des virements de crédits serait effectué lors de la prochaine séance du Comité Syndical.

Principales dépenses d'investissement 2026
(Hors 001/040/041)



**Détail des dépenses d'investissement sur les réseaux 2026 €TTC : 62 millions euros
+ de la moitié des travaux consacrés à l'éclairage public**



Le SDEHG mobilise l'essentiel de ses ressources afin de soutenir l'investissement au bénéfice des communes, notamment pour la rénovation de l'éclairage public.

Pour l'exercice 2026, le montant des crédits inscrits pour les travaux d'investissement sur les réseaux d'éclairage public et de distribution d'électricité s'établit à 62 millions d'euros TTC, soit 83% des dépenses d'investissement.

Les programmes d'éclairage public représentent la part la plus importante des investissements du SDEHG, avec plus de 50% des crédits mobilisés, soit 33 M€ en 2026. Parmi eux, 14,5 M€ sont consacrés au programme phare LED++, qui constitue l'axe central de modernisation du parc d'éclairage public des communes. Lancé en 2022, ce programme vise à accélérer la transition énergétique de l'éclairage public en remplaçant les luminaires les plus énergivores par des équipements LED de dernière génération.

Quant aux travaux de renforcement du réseau d'électricité, ils permettent d'améliorer la qualité de l'alimentation électrique des haut-garonnais.

En matière de travaux d'investissement liés aux effacements de réseaux, ces opérations sont souvent engagées dans une logique essentiellement esthétique, visant à améliorer l'intégration des réseaux dans l'espace public. Toutefois, il pourrait être opportun, à l'avenir, de réorienter ces interventions vers des objectifs davantage liés à la sécurisation et à la résilience des réseaux électriques, en complément de l'enjeu paysager.

Les dépenses relatives aux télécommunications portent principalement sur les travaux d'effacement de réseaux pour lesquels les réseaux de distribution d'électricité et de télécommunications sont enfouis au cours d'une même opération.

Le SDEHG souhaite poursuivre le développement de la production d'électricité en utilisant des énergies renouvelables, notamment au travers d'ombrières photovoltaïques. Le programme d'ombrières photovoltaïques a été réorienté afin de privilégier les projets en autoconsommation, dans l'objectif d'optimiser le modèle économique. Dans ce cadre, une nouvelle modalité d'intervention est mise en place, reposant sur la constitution d'un groupement d'achat d'ombrières.

Les dépenses liées aux bornes de recharge pour véhicules électriques restent relativement marginales. Néanmoins, il est indispensable de maintenir le réseau de bornes de recharge en bon état de fonctionnement afin d'assurer la continuité du service.

Il est également prévu 1 400 000 € pour le géoréférencement des réseaux pour lequel le SDEHG est compétent afin de répondre à la réglementation « DT/DICT ».

Les autres dépenses d'investissement sont le remboursement du capital de l'emprunt contracté, correspondant majoritairement aux contributions communales pour les travaux d'investissement sur les réseaux, ainsi que les dépenses liées aux autres immobilisations.

Indicateurs financiers :

- Epargne nette : 19,2 millions d'euros (épargne disponible après remboursement du capital de la dette).
- Capacité de désendettement de la dette : 2,4 ans (seuil d'alerte : 10 ans).

Budget Principal 2026

Fonctionnement			
Dépenses		Recettes	
BP2026		BP2026	
023 - Virement section investissement	39 501 053,15 €	002 - Excédent reporté	7 915 553,15 €
042 - Opérations d'ordre entre sections	300 000 €	042 - Opérations d'ordre entre sections	3 500 000 €
011 - Charges à caractère général	5 750 000 €	013 - Atténuations de charges	50 000 €
012 - Charges de personnel et frais assimilés	4 000 000 €	70 - Produits services, domaines et ventes divers	50 000 €
65 - Autres charges gestion courante	600 000 €	73 - Impôts et taxes	21 750 000 €
66 - Charges financières	1 400 000 €	74 - Dotations et participations	14 500 000 €
67 - Charges spécifiques	200 000 €	75 - Autres produits de gestion courante	4 000 000 €
68 - Dotations aux provisions	20 000 €	76 - Produits financiers	500 €
		77 - Produits spécifiques	5 000 €
Total	51 771 053,15 €	Total	51 771 053,15 €

Investissement			
Dépenses		Recettes	
BP2026		BP2026	
001- Solde d'exécution reporté	31 937 750,77 €	021 - Virement section de fonctionnement	39 501 053,15 €
040 - Opérations d'ordre entre sections	3 500 000 €	040 - Opérations d'ordre entre sections	300 000 €
041 - Opérations patrimoniales	200 000 €	041 - Opérations patrimoniales	200 000 €
Effacements de réseaux	4 268 152,87 €	10 - Dotations, fonds divers et réserves	37 506 490,77 €
Renforcements de réseaux	12 030 456,79 €	13 - Subventions d'investissement	16 500 000 €
Raccordements	4 618 967,45 €	16 - Emprunt et dettes assimilées	11 000 000 €
Travaux communaux	625 389,76 €	23 - Immobilisations en cours	50 000 €
Eclairage	14 517 574,62 €		
Eclairage connexe	3 985 231,65 €		
Réseaux télécom	2 178 931,93 €		
Eclairage ++	14 500 000 €		
Géoréférencement des réseaux	1 400 000 €		
Programme ombrières	865 088,08 €		
Bornes IRVE	130 000 €		
16 - Emprunt et dettes assimilées	9 200 000 €		
20 - Immobilisations incorporelles	100 000 €		
21 - Immobilisations corporelles	300 000 €		
23 - Immobilisations en cours	200 000 €		
26 - Participations et créances rattachées	500 000 €		
Total	105 057 543,92 €	Total	105 057 543,92 €

Aide exceptionnelle à Electriciens sans frontières

Dans un contexte où l'hiver 2025-2026 s'annonce particulièrement difficile pour les populations civiles ukrainiennes, Stand With Ukraine et Electriciens sans frontières, organisations engagées depuis 2022 auprès des communautés affectées par le conflit en Ukraine, ont lancé ensemble la campagne « Des lumières pour l'hiver ».

Cette initiative vise à organiser l'envoi de générateurs électriques et d'équipements énergétiques d'urgence vers des infrastructures essentielles (telles que hôpitaux, maternités, écoles, centres d'accueil, bâtiments publics) afin de permettre aux habitants de traverser la saison hivernale dans des conditions de sécurité minimum malgré les coupures d'électricité massives.

Au regard des missions de service public de l'énergie exercées par le SDEHG, il est proposé aux membres du Comité Syndical de voter une aide exceptionnelle de 5 000 € pour apporter leur soutien et leur solidarité aux populations ukrainiennes.

Au vu de ces informations et après en avoir délibéré, le Comité Syndical décide :

- **de voter le budget primitif tel que présenté ci-dessus. Ce dernier s'établit à la somme totale de 156 828 597,07 € dont 51 771 053,15 € en section de fonctionnement et 105 057 543,92 € en section d'investissement.**
- **d'autoriser le Président à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, et ce, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections.**
- **de donner mandat au Président pour engager les actions présentées, signer tous documents utiles et mettre à l'ordre du jour des réunions de bureau notamment toute décision financière, d'élaboration de programme de travaux et de passation de convention au titre de ses délégations.**
- **de voter une aide exceptionnelle de 5 000 € au bénéfice de l'association Electriciens Sans Frontières pour apporter son soutien et sa solidarité à la population ukrainienne et d'autoriser Monsieur le Président à signer tout document y afférent.**

Résultat du vote :

Pour	137
Contre	0
Abstention	0
Non-participation au vote	0

11. Montants des redevances dues par les abonnés du réseau de chaleur du LHERM

Les travaux de construction du réseau de chaleur sur la commune du Lherm sont en cours de finalisation et ledit réseau devrait être opérationnel au premier semestre 2026.

La validation des décomptes définitifs des travaux en question permettra d'arrêter les montants des abonnements à facturer aux usagers du réseau de chaleur :

- La commune (groupe scolaire, restaurant scolaire et salle polyvalente) ;
- Le Conseil départemental (collège) ;
- La communauté de Communes Cœur de Garonne (gymnase) ;
- Korian (EHPAD la Chêneraie).

Dans l'attente des décomptes définitifs des travaux, il est proposé de retenir, comme base de facturation pour l'année 2026, les montants estimés et validés par les clients sur les polices d'abonnement provisoires, à savoir :

- Pour la quantité de chaleur livrée : 56,9 € HT/ MWh
- Pour l'abonnement
 - Charges d'électricité : 5,5 € HT/an/kW souscrit
 - Charges d'exploitation : 32,8 € HT/an/kW souscrit
 - Charges de gros entretien : 13,4 € HT/an/kW souscrit
 - Investissement de création du réseau : 35,1 € HT/an/kW souscrit
 - Montant total de l'abonnement : 86,8 € HT/an/kW souscrit

Ces montants ont été validés par le Conseil d'exploitation de la régie lors de sa réunion du 6 février 2026. Ils sont assortis d'une formule annuelle de révision des prix arrêtée dans le règlement de service de la régie.

Les factures établies en 2026 pourront faire l'objet d'un ajustement en 2027 en fonction des valeurs des polices d'abonnement définitives après avis du conseil d'exploitation et décision du Comité Syndical.

Le Comité Syndical est invité à approuver les tarifs présentés et à autoriser Monsieur le Président à signer tout document relatif à leur application.

Au vu de ces informations et après en avoir délibéré, le Comité Syndical décide :

- **D'approuver les montants des redevances dues par les abonnés du réseau de chaleur du LHERM mentionnées ci-dessus.**
- **D'autoriser Monsieur le Président à signer tout document relatif à leur application.**

Résultat du vote :

Pour	137
Contre	0
Abstention	0
Non-participation au vote	0

12. Budget Primitif 2026 - Budget annexe Réseaux de chaleur

Monsieur le Président procède à la présentation du budget annexe Réseaux de chaleur.

Ce budget est relatif à la compétence en matière de création et d'exploitation de réseaux de chaleur.

Cette activité industrielle et commerciale est dotée d'un budget annexe et est gérée en gestion directe par le biais d'une régie disposant de la seule autonomie financière.

Le montant du budget annexe réseaux de chaleur 2026 s'établit à la somme totale de 1 108 800 € dont 125 000 € en section d'exploitation et 983 800 € en section d'investissement. Tous les crédits sont inscrits en HT.

Le budget proposé prévoit des dépenses d'investissement pour les projets des communes du LHERM et de L'ISLE EN DODON. L'année 2026 marque la mise en exploitation du réseau de chaleur du LHERM.

La section d'exploitation prend en compte les charges de personnel, les charges courantes et les charges financières liées à la réalisation des projets.

En recettes, sont inscrites principalement des recettes liées à l'exploitation du service ainsi que des subventions et l'emprunt pour le financement des projets.

Le projet de budget primitif 2026 a été présenté lors du conseil d'exploitation de la régie, réuni le 6 février dernier et a reçu un avis favorable.

Exploitation			
Dépenses		Recettes	
BP2026		BP2026	
011 - Charges à caractère général	80 000 €	77 - Produits exceptionnels	25 000 €
012 - Charges de personnel	25 000 €	70 - Ventes de produits fabriqués, prestations de services, marchandises	100 000 €
66 – Charges financières	20 000 €		
Total	125 000 €	Total	125 000 €

Investissement			
Dépenses		Recettes	
BP2026		BP2026	
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reportée	459 174,69 €	041 - Opérations patrimoniales	50 000 €
041 - Opérations patrimoniales	50 000 €	13 - Subventions d'investissement reçues	738 570 €
20 – Immobilisations incorporelles	10 000 €	16 – Emprunts et dettes assimilées	195 230 €
16 – Emprunts et dettes assimilées	265 000 €		
2 - L'ISLE - Réseau de chaleur - Projet L'Isle-en-dodon	10 000 €		
4 - LHERM - Réseau de chaleur - Projet LHERM	189 625,31 €		
Total	983 800 €	Total	983 800 €

Au vu de ces informations et après en avoir délibéré, le Comité Syndical décide :

- **De voter le budget annexe pour l'année 2026 tel que présenté ci-dessus. Ce dernier s'établit à la somme totale de 1 108 800 € dont 125 000 € en section de fonctionnement et 983 800 € en section d'investissement.**
- **D'autoriser Monsieur le Président à opérer les écritures comptables entre le budget général et le budget annexe.**
- **D'autoriser Monsieur le Président à signer tous documents relatifs à ce dossier.**

Résultat du vote :

Pour	137
Contre	0
Abstention	0
Non-participation au vote	0

13. Mise en place d'un Comité Social Territorial (CST) au SDEHG

Monsieur Claude SARRALIÉ, Vice-Président en charge des Ressources humaines, procède à la présentation de ce point relatif à la mise en place d'un Comité Social Territorial (CST) au SDEHG.

Selon les dispositions de l'article L.251-5 du Code Général de la Fonction Publique (CGFP), les collectivités et établissements comptant au moins 50 agents doivent créer leur propre Comité Social Territorial.

Les prochaines élections professionnelles dans la fonction publique se tiendront à la fin de l'année 2026 : la date du scrutin est fixée au 10 décembre 2026. Les agents seront appelés à désigner leurs représentants dans les instances de concertation de la fonction publique.

Le Comité Social Territorial (CST) est compétent sur les questions relatives à l'organisation, au fonctionnement des services et aux évolutions des administrations, à l'accessibilité des services et à la qualité des services rendus, aux orientations stratégiques sur les politiques de ressources humaines, aux lignes directrices de gestion en matière de promotion et valorisation des parcours professionnels, aux enjeux et aux politiques d'égalité professionnelle et à la lutte contre les discriminations, aux orientations stratégiques en matière de politique indemnitaire, d'action sociale, et aux aides à la protection sociale complémentaire, à la protection de la santé physique et mentale, à l'hygiène, à la sécurité des agents dans leur travail, à l'organisation du travail, au télétravail, aux enjeux liés à la déconnexion et aux dispositifs de régulation des outils numériques, à l'amélioration des conditions de travail, aux autres questions prévues par décret en Conseil d'Etat.

Le Comité Social Territorial est composé de :

- représentants du personnel élus pour 4 ans,
- représentants de la collectivité désignés par l'Autorité Territoriale pour la durée du mandat.

Le nombre de représentants titulaires du personnel pour le Comité Social Territorial est fixé en fonction des effectifs. Lorsque l'effectif est supérieur ou égal à 50 agents et inférieur à 200 agents, le nombre peut varier de 3 à 5 représentants titulaires du personnel.

La consultation des organisations syndicales a eu lieu le 29 janvier 2026.

Les listes de candidats déposées par les organisations syndicales devront respecter la représentation équilibrée des femmes et des hommes.

Le Comité Syndical est invité à se prononcer sur la mise en place du Comité Social Territorial dans le cadre des élections professionnelles de fin 2026.

Au vu de ces informations et après en avoir délibéré, le Comité Syndical décide :

- **De fixer le nombre de représentants titulaires du personnel à 5, et en nombre égal de représentants suppléants.**
- **De valider le paritarisme numérique du Comité Social Territorial, en fixant un nombre égal de représentants du personnel et de représentants de la collectivité. Ce nombre est fixé à 5 représentants titulaires et 5 représentants suppléants pour chaque collège.**
- **De valider le recueil par le Comité Social Territorial de l'avis des représentants de l'établissement.**

Résultat du vote :

Pour	137
Contre	0
Abstention	0
Non-participation au vote	0

14. Création d'une Formation spécialisée en matière de santé, de sécurité et des conditions de travail (FSSSCT) au SDEHG

Monsieur Claude SARRALIÉ, Vice-Président en charge des Ressources humaines, procède à la présentation de ce point relatif à la création d'une Formation spécialisée en matière de santé, de sécurité et des conditions de travail (FSSSCT) au SDEHG.

Une formation spécialisée en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail est instituée au sein du comité social territorial dans les collectivités territoriales et les établissements publics employant 200 agents au moins et est facultative en dessous de ce seuil.

La formation spécialisée, quand elle existe, exerce l'attribution du Comité Social Territorial en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail.

La formation spécialisée est compétente pour connaître des questions relatives :

- à la protection de la santé physique et mentale, à l'hygiène, à la sécurité des agents dans leur travail,
- à l'organisation du travail,
- au télétravail, aux enjeux liés à la déconnexion et aux dispositifs de régulation de l'utilisation des outils numériques,
- à l'amélioration des conditions de travail et aux prescriptions légales y afférentes.

Les organisations syndicales représentatives ont été consultées le 29 janvier dernier sur l'opportunité de créer une formation spécialisée en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail.

Comme pour le Comité Social Territorial, la formation spécialisée comprend des représentants du personnel et des représentants du collège employeur.

Le Comité Syndical est invité à se prononcer sur la mise en place de la formation spécialisée en matière de santé, de sécurité et des conditions de travail (FSSSCT).

Au vu de ces informations et après en avoir délibéré, le Comité Syndical décide :

- **De créer une formation spécialisée en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail rattachée au Comité Social Territorial au SDEHG compétente à l'égard des agents du SDEHG.**
- **De fixer le nombre de représentants titulaires du personnel à 5, et en nombre égal de représentants suppléants,**
- **De valider le paritarisme numérique, en fixant un nombre égal de représentants du personnel et de représentants de la collectivité. Ce nombre est fixé à 5 représentants titulaires et 5 représentants suppléants pour chaque collège.**
- **De valider le recueil de l'avis des représentants de l'établissement.**

Résultat du vote :

Pour	137
Contre	0
Abstention	0
Non-participation au vote	0

15. Compte-rendu des délégations du Comité

Conformément à l'article L5211-10 du CGCT, lors de chaque réunion de l'organe délibérant, le Président rend compte des travaux du Bureau et des attributions exercées par délégation de l'organe délibérant.

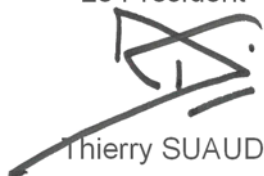
Décisions du Président

Les commandes passées du 1^{er} janvier 2026 au 31 janvier 2026 au titre de la délégation concernant les achats inférieurs à 90 000 € HT sont les suivantes :

OBJET DE LA COMMANDE	MONTANT (€HT)
Contrat de maintenance des chaudières et climatiseurs du SDEHG pour 2026	5 987,51 €
Achat de 13 cartes SIM pour les installations photovoltaïques	5 681,00 €
Réservation du stand pour les Journées Territoriales 2026	2 950,00 €
Formations pour les agents du SDEHG	2 290,00 €
Modernisation des serveurs informatiques du SDEHG	1 995,95 €
Entretien des véhicules du SDEHG	929,89 €
Frais de réception pour 2026	666,67 €
Contrat de maintenance du portail du bâtiment du SDEHG pour 2026	605,17 €
Fourniture et pose d'un kit GSM pour la téléalarme de l'ascenseur	508,14 €
Achats de diverses fournitures	448,19 €
Abonnements annuels à la presse spécialisée	446,60 €
Achat d'un aspirateur	408,75 €
Abonnement annuel au service DATIPLUS pour la protection des travailleurs isolés	348,00 €
Achats de petits matériels pour le fonctionnement quotidien du SDEHG	68,01 €
TOTAL	23 333,88 €

Le présent procès-verbal est approuvé par le Comité Syndical le 30/06/2026

Le Président



Thierry SUAUD

Secrétaire de séance



Janine GIBERT